



FORMATION ET
ENSEIGNEMENT
PRIVÉS

ÉLECTIONS CCM
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

NOTRE MÉTIER C'EST ENSEIGNER.

La liberté pédagogique au cœur de vos missions dans l'enseignement agricole.

Votre métier ne se résume pas à transmettre des savoirs. Il s'inscrit dans les six missions confiées à l'enseignement agricole par le Code rural : Former, insérer, animer et développer les territoires, coopérer à l'international, expérimenter, accompagner les transitions. Votre engagement dépasse donc largement la seule salle de classe.

Un métier qui évolue, des exigences qui s'alourdissent

Si le cadre du métier est clairement défini, ses conditions d'exercice ont profondément évolué au fil des réformes, des rénovations de diplômes et de l'évolution des publics accueillis. Ces dernières années, vous avez dû faire face à de nombreux bouleversements. Les référentiels de formation évoluent pour répondre aux enjeux des métiers de demain, notamment en matière de transition écologique et de coopération internationale. Ces transformations ont pour conséquence un alourdissement des modalités d'évaluation des apprenant.es ainsi qu'une augmentation des tâches administratives qui vous incombent. Les plans ministériels, comme « Enseigner à produire autrement » ou les dispositifs de coopération internationale sont porteurs de sens. Mais ils reposent trop souvent sur votre engagement personnel, sans moyens dédiés suffisants ni reconnaissance réelle du temps investi.

Dans le même temps, vous accueillez davantage d'élèves à besoins éducatifs particuliers. L'inclusion est une ambition que nous partageons. Mais elle ne peut se faire sans moyens : formation adaptée, temps de concertation, personnels accompagnants formés et stabilisés. Sans cela, la charge de travail augmente et les conditions d'exercice se dégradent.

La Fep-CFDT agit pour vous permettre d'exercer pleinement votre métier, dans des conditions dignes au service des élèves.

Ce que la Fep-CFDT a obtenu pour vous.

- ✓ La défense constante des spécificités de l'enseignement agricole dans les instances ministérielles.
- ✓ La prise en compte des réalités du terrain lors des rénovations de diplômes et des évolutions de référentiels en CNEA.
- ✓ Une clarification sur les obligations de service avec la note de 2023.
- ✓ Le reclassement des lauréats concours.
- ✓ Le passage automatique à l'échelon 5 de la classe exceptionnelle.

Du 3 au 10 décembre 2026, votez Fep-CFDT!

Ce que la Fep-CFDT revendique pour vous.

- ✓ Le respect plein et entier de votre liberté pédagogique dans la mise en œuvre des référentiels.
- ✓ Un bilan systématique des réformes et une consultation réelle des équipes avant toute évolution majeure.
- ✓ Une reconnaissance des ECCF comme examens, avec une indemnité et le non-remplacement des heures de cours.
- ✓ Des moyens humains et financiers dédiés aux plans ministériels, afin qu'ils ne reposent pas uniquement sur votre investissement personnel.
- ✓ Le respect total des obligations de service et du SCA.
- ✓ Un plan de requalification pour les collègues en catégorie 3, avec un vrai parcours de formation permettant d'accéder aux catégories 2 ou 4.
- ✓ Des moyens réels pour l'inclusion : recrutement et déprécarisation des AVS, temps de concertation intégré au service, formation des équipes.
- ✓ Des formations de qualité, sur temps de travail, adaptées aux réalités de l'enseignement agricole et aux transitions en cours.



**CHRISTELLE
CHAUVEAU
DE BLANES**

ÉLUE À LA CCM - PAYS DE LA LOIRE

**JEAN-CHRISTOPHE
LEBLANC**

ÉLU À LA CCM
LANGUEDOC-ROUSSILLON

**CÉCILE
RUIZ**

ÉLUE AU CCM
MIDI-PYRÉNÉES

**PHILIPPE
CALDAS**

ÉLU AU CCM
CENTRE-VAL DE LOIRE